



**U.C.S.A. cgt**

Réf : MC/MS-027

**Monsieur Patrice PAPET**  
**DG délégué à l'organisation,**  
**au dialogue social et aux RH**  
**de France télévisions**  
**7, esplanade Henri de France**  
**75907 PARIS cedex 15**

**Lettre Recommandée A/R**

Paris, le 12 mars 2014

**Objet : Saisine sur l'évolution de carrière des personnels B7-B8-B9-B10-B11-B15-B16-B17-B18-B19-B20-B21.0-B21.1**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'accord de groupe sur l'amélioration du dialogue social (anticipation du conflit collectif), nous vous demandons donc de bien vouloir nous recevoir rapidement, afin d'ouvrir les négociations sur l'évolution de carrière des métiers issus des groupes B7-B8-B9-B10-B11-B15-B16-B17-B18-B21.1-BExp.

En effet, pour les mêmes raisons que pour les monteurs, ces personnels demandent :

- Un examen d'évolution de carrière pour les salariés ayant au moins 5 ans d'ancienneté dans le groupe de qualification B7, B9, B10 ou B11 en vue de leur reconnaître un repositionnement a minima sur le groupe 4 au 1<sup>er</sup> janvier 2013.
- Un examen d'évolution de carrière pour les salariés B15, B16, B17 et B18 qui auraient dû bénéficier d'une reconnaissance d'expertise pour la conduite de projets (sur les 8 dernières années), ainsi que celui des salariés ayant validé leur formation de formateur occasionnel à l'UFTV-FOR ou ayant été tuteur - afin de les repositionner au niveau 5S au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Un examen d'évolution de carrière pour les salariés B19, B20, B21.0 et B21.1 qui auraient dû bénéficier d'une reconnaissance d'expertise pour la conduite de projets (sur les 8 dernières années), ainsi que celui des salariés ayant validé leur formation de formateur occasionnel à l'UFTV-FOR - ou ayant été tuteur afin de les repositionner au niveau 6S au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- Un examen d'évolution de carrière pour les salariés ayant au moins 10 ans d'ancienneté dans le groupe de qualification B19, B20, B21.0 et B21.1 en vue de leur reconnaître un repositionnement a minima sur le groupe 6S au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- Un examen de la situation des salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté et dont le positionnement sur le salaire de base a été amputé de l'augmentation de leur prime d'ancienneté.

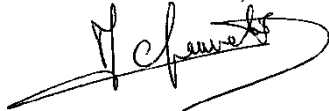
Les mesures qui en découleront seront mises en œuvre concomitamment à l'attribution des mesures individuelles au titre de l'exercice 2013 par le moyen d'une enveloppe dédiée.

Nous souhaitons bien évidemment éviter un conflit avec préavis de grève, d'où cette saisine et nous vous demandons de bien vouloir nous recevoir, en délégation, dans les 5 jours, comme prévu à l'accord, afin de trouver les solutions à mettre en place.

Dans l'attente de vous voir rapidement, vous ou vos représentants, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Pour la CGT de France télévisions,  
les délégués syndicaux centraux,

Marc CHAUVELOT,



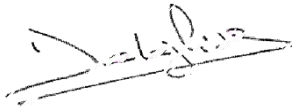
Abal Kassim ALI-COMBO,



Véronique MARCHAND,



Luc DELEGLISE,



Pierre MOUCHEL,



Copie à :

**Madame Murielle CHARLES**, Directrice déléguée au dialogue social  
**Monsieur Benjamin MAURICE**, Directeur adjoint du dialogue social  
**Monsieur Frédéric MAUTRET**, Responsable du dialogue social

2/2